

**Le 9 juillet 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-à-la-Croix, tenue en la salle des séances du conseil municipal située au 137 boulevard Interprovincial à 19 heures.

Sont présents les conseillers suivants :

Madame	Cindy Leblanc
Messieurs	Patrick Charland Marc Lord Jean-Daniel Picard

Les conseillères Lise Bourg et Marie-Christine Langlois sont absentes de la présente séance.

Le maire Pascal Bujold préside la présente séance.

Le directeur général, Claude Audet, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour suivant est adopté sur motion de la conseillère Cindy Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Lecture et adoption de l'ordre du jour  
Mot de bienvenue et constatation du quorum  
Lecture et adoption de l'ordre du jour  
Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 11 juin 2018  
Suivi du procès-verbal  
Correspondance  
Adoption des comptes  
Période de questions des contribuables  
Loisirs Avignon Centre  
Demande d'étude de circulation boulevard Interprovincial  
Plateforme de compostage  
Offre de service dossier Tout est Montagne  
Centre de formation des pompiers  
Embauche de personnel – projet FAIR  
Acquisition de terrains – Les Fermes Allan Alexander  
Asphaltage rue Lasalle  
Cabanon Centre polyvalent  
Traitement de la passerelle sur la rue de la Mer  
Points divers  
Période de questions des contribuables  
Levée de l'assemblée

**3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal de l'assemblée du 11 juin 2018 est adopté sur motion du conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

#### 4- SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Aucune mention particulière n'est faite sur ce point.

#### 5- CORRESPONDANCE

##### Présence de pots de fleurs sur le boulevard Interprovincial

**ATTENDU** que la municipalité de Pointe-à-la-Croix installe depuis plus d'une décennie des jardinières de fleurs sur les lampadaires situés dans l'emprise du boulevard Interprovincial et pour laquelle une autorisation a été émise par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

**ATTENDU** que le ministère a soumis aux municipalités certaines règles régissant l'installation des oriflammes, bannières et autres éléments décoratifs dans l'emprise du ministère et demande à la municipalité de retirer, dans un délai maximal de deux semaines, les jardinières actuellement en place et de déposer une demande sur le nouveau formulaire « *Autorisation pour l'installation d'oriflammes, de banderoles et d'autres éléments décoratifs le long des routes* » lequel doit préciser entre autres divers détails techniques tels l'emplacement des lampadaires où sont installées les jardinières, la hauteur, le diamètre, le poids et autres renseignements ;

**ATTENDU** que la municipalité considère que ce délai est déraisonnable puisque le ministère ne peut confirmer que la municipalité recevra une réponse à sa demande d'autorisation avant l'échéance du délai imposé ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Picard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la municipalité de Pointe-à-la-Croix demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de surseoir pour la saison estivale 2018 à sa directive obligeant la municipalité à retirer les jardinières installées sur les lampadaires longeant le boulevard Interprovincial et ce, dans l'intérêt public.

#### 6- ADOPTION DES COMPTES

Le directeur général, Claude Audet, présente la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2018 totalisant cent soixante deux mille six cent quatre vingt quatorze dollars et treize cents (162 694,13\$).

**CONSIDÉRANT** les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont déposées aux membres du conseil municipal, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 1- d'autoriser les dites dépenses et engagements de fonds indiqués sur la liste déposée pour un montant cent soixante deux mille six cent quatre vingt quatorze dollars et treize cents (162 694,13\$).
- 2- d'autoriser le paiement des dépenses et engagements de fonds tel qu'indiqué sur la liste déposée, suivant les dates d'échéance indiquées.

##### Certificat de disponibilité financière

Je, Claude Audet, directeur général, certifie que la Municipalité de Pointe-à-la-Croix dispose des fonds suffisants pour pourvoir au paiement de ces comptes.

---

Claude Audet

**7- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Un citoyen interpelle les membres du conseil municipal et demande ce que la municipalité pourrait faire afin d'obtenir une meilleure qualité de réception cellulaire dans le secteur de l'Alverne. Le maire Bujold souligne qu'un tel dossier relève du CRTC et non de la municipalité.

**8- LOISIRS AVIGNON CENTRE**

Madame Marie-Christine Langlois, représentante de la municipalité au sein du conseil d'administration du comité Loisirs Avignon Centre (LAC), étant absente de la présente séance, le maire Bujold informe les membres du conseil que le service du LAC s'est surtout concentré dans l'organisation du camp de jour ainsi que du service de garde.

**9 DEMANDE D'ÉTUDE DE CIRCULATION BOULEVARD INTERPROVINCIAL**

**ATTENDU** le fort débit de circulation automobile sur le boulevard Interprovincial ;

**ATTENDU** que le conseil municipal juge important qu'une étude de sécurité routière soit effectuée sur la portion du boulevard comprise entre le numéro civique 22 du dit boulevard et l'intersection du boulevard Perron afin de réviser à la baisse ou valider les limites de vitesse de ce secteur ;

**ATTENDU** que ce tronçon de route relève du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**QUE** la municipalité de Pointe-à-la-Croix demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'actualiser toute étude sur la sécurité routière pouvant avoir été effectuée sur le boulevard Interprovincial afin de valider la limite de vitesse actuelle ou la diminuer le cas échéant et ce, afin d'assurer la sécurité des citoyens et des usagers de cette route.

**10- PLATEFORME DE COMPOSTAGE**

**ATTENDU** que les MRC d'Avignon et de Bonaventure se sont concertées afin de mettre en place une régie de gestion des matières organiques sur le territoire ;

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal considèrent qu'il est d'intérêt public de favoriser la mise en œuvre d'un tel service de cueillette et de traitement des matières organiques pour ces citoyens ;

**ATTENDU** que la municipalité de Pointe-à-la-Croix possède des terrains pouvant accueillir une telle installation ;

**ATTENDU** l'impact positif de création d'emplois par l'implantation d'un service régional de traitement des matières organiques ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de Pointe-à-la-Croix offre à titre gratuit aux MRC d'Avignon et de Bonaventure un terrain d'une superficie suffisante pour l'implantation d'une plateforme de compostage.

**11- OFFRE DE SERVICE DOSSIER TOUT EST MONTAGNE**

**ATTENDU** que la Société économique de Pointe-à-la-Croix prévoit faire réaliser une étude de faisabilité sur un concept de sport et villégiature sur les terrains situés à proximité du belvédère de la montagne et de mise en valeur de ce site d'observation ;

**ATTENDU** que la dite société estime à dix mille dollars (10 000\$ taxes en sus) les coûts de réalisation d'une telle étude ;

**ATTENDU** que la Société de développement bénéficiera d'un financement de la Communauté autochtone de Listuguj de l'ordre de deux mille cinq cent dollars (2 500\$) et du Restaurant Pastali de mille dollars (1 000\$) ;

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal considèrent qu'il est d'intérêt public de collaborer à la réalisation d'une telle étude ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Picard et et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la municipalité accroisse sa contribution financière à la réalisation de l'étude d'avant projet d'une somme de mille cinq cent dollars (1 500\$) établissant sa contribution à six mille cinq cent dollars (6 500\$), somme qui sera versée à la Société de développement sur présentation d'une copie de facture du fournisseur de service.

**12- CENTRE DE FORMATION DES POMPIERS - MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Pointe-à-la-Croix se dit favorable à un regroupement des municipalités du territoire de la MRC Avignon afin d'améliorer son service de sécurité incendie et de diminuer certains coûts reliés à la formation de ses pompiers ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Pointe-à-la-Croix désire que son service incendie bénéficie d'une formation continue des pompiers afin de répondre adéquatement aux exigences de la Loi sur la sécurité incendie ;

**CONSIDÉRANT** le besoin d'avoir un site conforme pour la tenue de cours pratiques et d'examens de qualification professionnelle de l'école nationale des pompiers du Québec ;

**CONSIDÉRANT** les coûts importants reliés à l'envoi des pompiers volontaires vers d'autres centres de formation en Gaspésie ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Bonaventure propose un projet du « centre de formation Baie-des-Chaleurs » en matière de sécurité incendie localisé à New-Richmond lequel a été présenté lors d'une rencontre d'information aux responsables municipaux des services incendie le 24 mai 2018 à Pointe-à-la-Croix ;

**CONSIDÉRANT** la distance devant ainsi être parcourue pour les pompiers des services incendie de l'ouest de la MRC d'Avignon pour pouvoir utiliser un tel équipement situé dans la MRC voisine ;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait mieux adapté pour les services incendies locaux que la MRC d'Avignon se dote d'un tel équipement qui serait installé au centre de son territoire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Charland et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**QUE** la municipalité de Pointe-à-la-Croix se dit favorable à l'implantation d'un « centre de formation régional » dans la MRC d'Avignon ;

**QUE** la Municipalité de Pointe-à-la-Croix se dit également favorable à ce qu'une demande d'aide financière soit déposée dans le cadre du programme d'aide financière de « mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal » pour l'implantation d'un tel équipement de formation pour l'implantation de cet équipement dans la MRC d'Avignon.

**QUE** la présente résolution abroge et annule la résolution portant le numéro 18-148 et intitulé *MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL 2018-2019* adoptée lors de la séance du conseil du 11 juin 2018.

**13- EMBAUCHE DE PERSONNEL – PROJET FAIR**

**ATTENDU** que la municipalité a reçu une confirmation de l'octroi d'une assistance financière dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) ;

**ATTENDU** qu'il devient requis de confirmer l'embauche du personnel affecté à la réalisation des travaux prévus dans le cadre de ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'embaucher les candidats suivants sur le projet FAIR, à savoir :

Linda Gendron, journaliste  
Carol Grégoire, journaliste

**14- ACQUISITION DE TERRAINS – LES FERMES ALLAN ALEXANDER**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**15- ASPHALTAGE RUE LASALLE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**16- CABANON CENTRE POLYVALENT**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**17- TRAITEMENT DE LA PASSERELLE SUR LA RUE DE LA MER**

**ATTENDU** que des travaux de nettoyage de la passerelle de bois sur la rue de la Mer ont été effectués récemment ;

**ATTENDU** qu'il est requis d'appliquer un enduit protecteur sur cette passerelle afin d'assurer une plus grande durabilité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'autoriser les coûts relatifs à l'application d'un enduit protecteur sur la passerelle de bois située sur la rue de la Mer ainsi que les abris.

## 18- POINTS DIVERS

### Renonciation au délai de 72 heures

**SUR MOTION** du conseiller Patrick Charland, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents de renoncer au délai de 72 heures requis par la Loi pour le dépôt des documents en lien avec les points qui suivent :

### Plan d'aménagement extérieur du garage municipal

**ATTENDU** qu'il est requis d'effectuer une amélioration au garage municipal ;

**ATTENDU** que ces travaux consisteront sommairement à agrandir le bureau du coordonnateur des travaux publics et d'installer une porte d'accès plus large afin de stationner le camion de déneigement à l'intérieur durant la saison hivernale et de faire la réfection de la façade du bâtiment;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de retenir l'expertise d'un professionnel en architecture afin de bien gérer le projet ;

**ATTENDU** que la firme d'architectes Pierre Bourdages a soumis une offre de service à la municipalité laquelle comprend les éléments suivants :

- Relevé du bâtiment
- Préparation des esquisses sommaires
- Analyse de la réglementation applicable
- Estimation budgétaire des coûts de construction

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Lord et et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la municipalité retienne les services de la firme d'architecte Pierre Bourdages pour la préparation d'une étude d'avant projet concernant l'agrandissement et la réfection de la façade du garage municipal, et ce, pour un montant de mille six cent vingt dollars (1 620\$ excluant les frais de déplacement et taxes applicables).

### Équipement de déneigement

**ATTENDU** que la municipalité désire se doter d'un équipement léger et conviviale permettant d'effectuer des travaux de déneigements dans des endroits exigües tel la patinoire, les bornes fontaine et le trottoir longeant le boulevard Interprovincial ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de demander des offres publiques pour l'acquisition d'un tel équipement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Picard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'aller en appel d'offres par invitation pour l'acquisition d'un équipement léger pour effectuer des travaux de déneigement d'espaces restreints et le trottoir longeant le boulevard Interprovincial.

## 19- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite lors de la période de questions réservée à l'assistance.

**20- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Une fois la période de questions terminée et tous les sujets traités, il est proposé par la conseillère Cindy Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la présente séance du conseil municipal soit levée à 20 heures 04.

---

Pascal Bujold, maire

---

Claude Audet, directeur général et  
secrétaire-trésorier